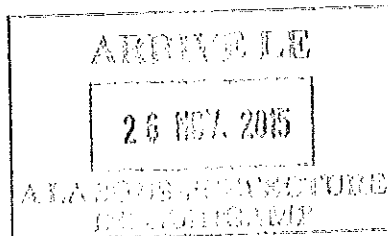


1

**COMMUNE DE PEUMERIT QUINTIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9
Date de la convocation	9.11.2015



L'an deux mil quinze le dix huit novembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT QUINTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur CONNAN Michel

**Présents :** Monsieur CONNAN Michel, Maire  
Mr DECELLE Jean Pierre, GALLAIS Nellie, CADIOU Yvon adjoints  
BECEL Erwoann, , SCOFFHAM Lucien , LE PROVOST Sylvain, LERAY René,  
LE MOIGNE Robert.

**Absents :** GOUEDARD Christian, MME ALMIN Sandrine

**Secrétaire :** GALLAIS Nellie

Délibération N° 2015- 11- 01

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  
DES COTES D'ARMOR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mr le Préfet des côtes d'Armor a réuni le mardi 13 octobre 2015, la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma qu'il propose dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Ce schéma comporte deux parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

La proposition faite serait un rapprochement entre l'EPCI de CALLAC- ARGOAT et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZ.

Ce projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 5 voix pour et 4 voix contre, émet un avis favorable à la proposition faite par Mr le Préfet des Côtes d'Armor.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la sous préfecture	20 novembre 2015
Et publication ou notification	
Le Maire - Michel CONNAN	

Pour copie conforme

Le Maire

Michel CONNAN

